

RÉSULTAT ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE EST DÉCLARÉ ÉLU

Comme mentionné dans notre dernier Bulletin spécial sur le sujet, à la suite de l'annonce du départ de monsieur Dominic Ricard du poste de président de notre Association, une élection complémentaire a eu lieu, conformément au troisième (3e) paragraphe de l'article 8.05 B) des *Statuts et Règlements* de l'Association. À la suite de cette élection complémentaire, monsieur Jacques Painchaud, alors vice-président à la discipline et la déontologie fut déclaré élu par acclamation le 8 novembre 2022.

Dès lors, une autre élection complémentaire a été déclenchée pour le poste de vice-président auparavant détenu par monsieur Painchaud. Nous vous rappelons que selon ces mêmes *Statuts et Règlements*, seuls les membres du Conseil de direction étaient éligibles à poser leur candidature, en envoyant un avis écrit à cet effet au vice-président aux ressources humaines de l'Association, au plus tard, le quatorzième (14e) jour suivant le déclenchement de l'élection complémentaire, soit le 22 novembre 2022.

Or, un seul candidat a déposé sa candidature au poste de vice-président à la discipline et à la déontologie, à savoir, monsieur Dominic Roberge. Ainsi, celui-ci a été déclaré élu par acclamation aujourd'hui par le président d'élection, conformément aux dispositions de l'article 8.05 1) des *Statuts et Règlements*. Monsieur Roberge entre donc en fonction à compter d'aujourd'hui, jour de son élection conformément à l'article 8.05 2).

Il est à noter que monsieur Roberge occupait le poste de vice-président à la santé et sécurité. Ce poste étant maintenant vacant, une élection complémentaire aura lieu. Un avis écrit à cet effet sera envoyé sous peu par votre nouveau président, conformément à l'article 8.05 1) b) des Statuts et règlements.

Nous souhaitons à monsieur Roberge tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Syndicalement vôtre,

Votre Association